

COMMUNE DE PRESERVILLE
COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 30 JUIN 2017 à 21 H 00

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Absents : 1
Exclus : 0

Date de la convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 22/06/2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 Juin à 21 H 00, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Selon l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu des différentes commissions,
- Réforme des rythmes scolaires,
- Convention pour la gestion du R.P.I Aurin/Préserville,
- Acquisition d'un panneau d'affichage électronique – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- Enduit du mur de soutènement du cimetière – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- Mur de soutènement du cimetière : Décision modificative,
- Choix de l'entreprise pour la création du city stade,
- Participation des élus à l'organisation de la fête du village,
- Questions diverses.

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, de SAINT DENIS

Absents : Mme SEBASTIAN

Secrétaire de séance : Mme BENETTI

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : règlement de la facture de la société ARTELIA (marché public pour l'extension de la mairie et la création de la salle de la Fontaine).

* * *

La séance est ouverte à 21 H 05 et Madame BENETTI donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Mai 2017.

Monsieur PELISSE indique que le Conseil a donné son accord pour la location de terrains communaux à Monsieur Henri de PERIGNON mais que la redevance annuelle à la charge du locataire d'une valeur de 100,00 € l'hectare n'a pas été mentionnée lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé par les élus.

I – Sujets soumis à délibération :

2017/21 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le retour à la semaine de quatre jours sera possible dès la rentrée scolaire 2017 selon décret « BLANQUER » N° 2017-1108 en date du 27 Juin 2017 permettant aux communes, en lien étroit avec l'école, d'organiser le temps périscolaire.

Monsieur le Maire considère que la semaine de quatre jours est plus adaptée à l'apprentissage des enfants et après consultation de Madame la directrice de l'école « Le Grand Cèdre » à Préserville qui a donné un avis favorable, il est déterminé à mettre en place la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2017/22 – ACQUISITION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTRONIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération d'investissement N° 199 a été votée sur le budget primitif 2017 pour la mise en place d'un panneau d'affichage électronique.

Ce panneau permettra, entre autres, de communiquer à la population les différentes alertes préfectorales.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour cet investissement. Après analyse des documents, il propose de choisir la Société I-CARE Sarl pour un montant de 6.945,00 € HT, soit 8.334,00 € TTC.

Une aide auprès du Conseil Départemental sera demandée pour ce projet.

Les élus donnent leur accord. POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 2

2017/23 – ENDUIT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIERE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une opération d'investissement pour l'enduit du mur de soutènement du cimetière a été votée sur le budget primitif 2017.

Après avoir analysé plusieurs devis, Monsieur le Maire propose de choisir le devis N° 3806 de la SARL VISENTIN pour un montant de 6.658,92 € HT, soit 7.990,70 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental pour cet investissement.

La présente décision annule la délibération prise le 20 Avril 2017 pour cet investissement.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

2017/24 : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – ENDUIT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIERE

L'enduit du mur du cimetière a été prévu en section d'investissement sur le budget primitif 2017. Afin de pouvoir financer cette opération, il convient de créer la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138-200 : Crépis mur du cimetière		1 000.00 €
TOTAL D 2138-200 : Crépis mur du cimetière		1 000.00 €
D 2188-199 : Panneaux d'information-Radar pédagogique	1 000.00 €	
TOTAL D 2188-199 : Panneaux d'information-Radar pédagogique	1 000.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2017/25 : ESPACE D'ACTIVITES – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION DU CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une opération d'investissement N° 204 pour la création d'un espace d'activités a été votée sur le budget primitif 2017.

Après avoir analysé plusieurs devis, Monsieur le Maire propose de choisir le devis de la Société CASAL SPORT pour un montant de 54.570,76 € HT, soit 65.484,91 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental pour cet investissement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2017/26 : REGLEMENT DE LA FACTURE ARTELIA – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Monsieur le Maire indique que la Société ARTELIA, anciennement SOCOTEC, a adressé à la Mairie une facture d'un montant de 5.640,00 € correspondant au solde de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Mairie et la création de la salle de la Fontaine.

Afin de procéder au règlement de ladite facture, il convient de créer la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		5 640.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 640.00 €
D 2188-199 : Panneaux d'information-Radar pédagogique	5 640.00 €	
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	5 640.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

II – Sujets non soumis à délibération :

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Urbanisme : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Commission Jeunesse : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Commission Finances : Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

Commission culture : Madame BENETTI rappelle qu'après la trêve estivale une séance de cinéma sera proposée le 21 Septembre 2017. Par ailleurs, « TRIO BERGIN » (chansons françaises) se produira à la Salle de la Fontaine le 14 Octobre prochain.

La commission culture rappelle qu'elle finalise le programme 2018 et reste ouverte à toute proposition.

CONVENTION POUR LA GESTION D'UN RPI AURIN/PRESERVILLE :

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté de dissolution du SIVU PREAU a été rendu le 16 Décembre 2016 par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne. La compétence école a été transférée à la commune de PRESERVILLE et l'école fonctionne depuis le 1^{er} Janvier 2017 sous la forme d'un R.P.I entre les communes d'Aurin et Préserville. Lors de différentes réunions, les modalités de fonctionnement dudit R.P.I ont été approuvées par les deux communes, celles-ci devant être identiques à celles retenues en son temps pour le fonctionnement du SIVU PREAU.

Un projet de convention a été établi en ce sens mais la commune d'Aurin souhaite revoir certaines modalités de fonctionnement et notamment réfléchir sur le montant d'une soulte à la charge de la commune de Préserville et sur sa participation éventuelle aux investissements passés.

Cette situation interpelle les élus.

Monsieur le Maire indique qu'un accord doit être trouvé dans les meilleurs délais car la commune de Préserville a avancé depuis le début de l'année des sommes importantes pour le bon fonctionnement de l'école et sans convention, aucune participation ne peut être demandée à la commune d'Aurin.

ORGANISATION DE LA FETE DU VILLAGE :

Monsieur le Maire rappelle que la fête du village aura lieu du 7 au 10 Septembre 2017.

Il demande à tous les élus d'être présents pour l'organisation de l'apéritif déjeunatoire offert par la Mairie le Dimanche 10 Septembre.

* * * * *

III : Questions diverses :

→ Madame Mireille BENETTI souhaite connaître le coût du raccordement au réseau électrique et informatique du panneau d'affichage électronique : Monsieur le Maire se renseigne,

→ Monsieur le Maire indique qu'il est étonné de recevoir tardivement de la Société DEALIGHT une facture d'un montant de 2.317,20 € correspondant à une prestation « son et éclairage » pour le concert du groupe DOOLIN en date du 8 Octobre 2016. La commission culture s'occupe de faire les vérifications nécessaires,

→ Renouvellement des délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales : cette fonction est occupée à ce jour par Madame Evelyne PETIT et Monsieur Irénée GUILHELMEN qui ne souhaitent pas reconduire leur engagement afin de permettre la participation d'autres administrés. Monsieur le Maire se charge de proposer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants avant le 11 Août 2017,

→ Monsieur le Maire indique que le S.D.E.H.G propose un diagnostic énergétique des bâtiments communaux les plus énergivores (construits avant 2007) qui sera financé à 95 % par l'ADEME, la région et le S.D.E.H.G, une charge de 5 % restant à la commune. Les bâtiments communaux étant récents, les élus décident de ne pas donner suite à cette proposition,

- Les élus donnent leur accord pour équiper la commune d'un deuxième défibrillateur. L'emplacement de ce dispositif sera décidé ultérieurement. Monsieur le Maire demande un devis,
- Monsieur PIQUETTE indique que le quorum n'était pas atteint lors de la dernière réunion du S.I.E.M.N, une nouvelle réunion a été fixée au Mardi 4 Juillet 2017,
- Monsieur le Maire présente aux élus un devis du S.D.E.H.G pour la mise en souterrain du réseau basse tension route de Ste Foy d'Aigrefeuille (RD 54c), la part restant à la charge de la commune étant estimée à 10.395,00 €. Monsieur le Maire demande plus de précisions au S.D.E.H.G sur ce devis et inscrira ce dossier à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal,
- Monsieur le Maire rappelle le contentieux qui oppose la commune de PRESERVILLE à la Société SP CARRELAGE, procédure au terme de laquelle la commune vient d'être condamnée à payer la somme de 9.206,65 € et les intérêts au taux de 7,25 % depuis le 8 Janvier 2014. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la SCP GENDRE-DARNET, conseil de la commune, sur l'opportunité de faire appel de cette décision.
- Monsieur Gérard BOYER indique qu'il convient de tailler les arbres « chemin d'en Burgade » pour une meilleure circulation des véhicules,
- Monsieur Guy BARTHERE indique qu'il reste toujours dans l'attente des devis demandés pour la création du chemin des écoles et qu'il convient de trouver une entente avec les riverains dudit chemin afin de définir correctement la limite de propriété de chacun,
- Monsieur Moïse LUX s'interroge sur le suivi du dossier concernant un possible échange des parcelles ZM 11, 13 et 42 : Monsieur le Maire et les adjoints réfléchissent sur ce dossier,
- Monsieur Richard PIQUETTE indique qu'il a constaté sur son terrain une infiltration d'eau importante après de fortes pluies : Monsieur Guy BARTHERE, élu en charge de la voirie, se rendra sur les lieux,
- En raison des congés d'été, la mairie sera fermée du 14 au 18 Août 2017.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 20 Juillet 2017.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 H 10.